

Centre hospitalier de l'Université de Montréal

LE DÉPUTÉ JACQUES CHAGNON ANNONCE DES INVESTISSEMENTS DE 7 355 000 \$ DANS LE CHAMP DE LA HAUTE TECHNOLOGIE MÉDICALE

Montréal, le 30 octobre 2006 – Le Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) profitera d'un soutien financier de 7 355 000 \$ de la part du gouvernement du Québec pour développer les plateaux techniques de ses différents hôpitaux. L'annonce en a été faite aujourd'hui par le député de Westmount-Saint-Louis, monsieur Jacques Chagnon, au nom du ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Philippe Couillard.

« Un centre hospitalier universitaire, ce n'est pas simplement un milieu de soins, c'est également un endroit où sont menées d'importantes activités de recherche, d'enseignement et d'innovation technologique en santé. L'ensemble de cette mission, qui est menée dans des domaines de pointe, repose sur la présence de ressources humaines hautement qualifiées, ainsi que sur la présence de plateaux techniques perfectionnés », a déclaré monsieur Chagnon.

L'Hôtel-Dieu de Montréal pourra ainsi acquérir et installer de l'équipement d'imagerie par résonance magnétique, au coût de 2,5 millions de dollars. Le même hôpital reçoit 900 000 \$ pour un rehaussement d'équipement en imagerie médicale. Il s'agit plus précisément de passer d'un tomographe par émission de positrons (TEP), comme c'était prévu au départ, à un appareil combinant un TEP et un tomodynamomètre (« scanner » ou « taco »).

L'Hôtel-Dieu et l'Hôpital Saint-Luc profiteront d'une mise de fonds de 1,7 million de dollars pour rehausser leurs plateaux techniques en tomodynamométrie. Huit appareils d'hémodialyse, globalement évalués à 280 000 \$, sont destinés aux hôpitaux Notre-Dame et Saint-Luc. Enfin, les trois hôpitaux du CHUM se partageront 1 375 000 \$ pour vingt-cinq respirateurs volumétriques, et 600 000 \$ pour huit tours de laparoscopie.

Ce soutien financier découle du programme gouvernemental d'investissements en haute technologie médicale. « En plus des bénéfices directs pour les patients, les conditions de pratique plus satisfaisantes générées par cet investissement constituent un avantage important pour le personnel médical et

professionnel. Notre gouvernement met tout en œuvre pour que les citoyens de toutes les régions du Québec aient accès aux meilleurs services de santé possibles. L'investissement consenti au Centre hospitalier de l'Université de Montréal favorisera sans aucun doute une meilleure réponse aux besoins des citoyennes et citoyens de notre région et démontre toute l'importance qu'accorde notre gouvernement à l'amélioration des plateaux techniques au sein de nos établissements», a conclu monsieur Chagnon.

- 30 -

Source : Direction des communications
Ministère de la Santé et des Services sociaux

Pour renseignements : Isabelle Merizzi, attachée de presse
du ministre de la Santé et des Services sociaux
418 266-7171

Connie Placido
Conseillère politique
Bureau de Jacques Chagnon
Député de Westmount-Saint-Louis
514 395-2929